REPUBLIQUE DU DAHOMEY

-:-

DECRET N°71-250 du 21 décembre 1971

Ampliations:

JORD	1
PCP/SGG	10
MIS/DAI	14
Gde CHANC.	1
IAA-DCCT-DN-IGF	4
Ministères	12
MCP	4
HC	2
BB-CF	2
Dtion STAT.	2
DC	5
DI	8
Trésor	4
DEP-DAGJL	4
DFP+s/dtions	6
Préfectures	3
S/Préfectures	3
DGE	2
DTP	2
Intéressés	9

LE PRESIDENT DU CONSEIL PRESIDENTIEL,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU la Déclaration du 30 Avril 1970, instituant un Conseil Présidentiel;
VU l'Ordonnance n°70-34/CP du 7 Mai 1970, portant Charte du Conseil Présidentiel;
VU la Loi n°65-20 du 23 Juin 1965, fixant les règles relatives à l'organisation générale de l'Administration Publique;
VU le Décret n°70-81/CP du 7 Mai 1970, portant formation du Gouvernement et le Décret n°71-149 du 4 Août 1971 qui l'a complété;
VU le Décret n°292/PCM/MI du 21 Octobre 1960, donnant aux six Régions de la République, le nom de Département et les divisant en Sous-Préfectures et Arrondissements, ensemble les textes modificatifs subséquents;
VU le Décret n°304/PC/DAI du 26 Août 1965, fixant les attributions et les prérogatives des Préfets et Sous-Préfets et déterminant les modalités d'organisation des services directement placés sous leur autorité;
VU le Décret n°305/PC-CAB du 26 Août 1965, fixant les attributions des Chefs d'Arrondissements;
VU le Décret n°41/PC-SGG du 16 Avril 1964, fixant la liste des emplois ou charges pour lesquels la nomination est laissée à la discrétion du Gouvernement et le Décret n°70-122/CP-SGG du 5 Juin 1970 qui l'a complété;
VU les Décrets n°s 490/GPRD, 233/PR-MISDN/DAI-P, 223/PR/MIS/DAI-P, 361/PR/MIS/DAI-P, 69-124, 69-259/PR/MIS/DAI-P, 70-240 et 70-262/PR/HCI/DAI-P des 12 Novembre 1963, 26 Mai 1966, 30 Juin et 17 Octobre 1967, 13 Mai 1969, 17 Septembre et 12 Octobre 1970, portant nomination de Chefs d'Arrondissements;
SUR la proposition du Ministre Délégué à la Présidence du Conseil Présidentiel, Chargé de l'Administration Territoriale et de la Sécurité;

DECRETE :

Article 1er.- Sont et demeurent abrogées en ce qui concerne MM. Jérôme DAGNON, Théodore KAZOTTI, Emile GNIMADI, Paul DAGNINO, Pierre ATREVY, Basile TODAN, Bachirou ADAMON, Aristide TELLA et Georges-Laurent CODJO dit JLNY, les dispositions des Décrets n°490/GPRD, 233/PR/MISDN/DAI-P, 223/PR/MIS/DAI-P, 361/PR/MIS/DAI-P, 69-124 et 69-259/PR/MIS/DAI-P, 70-240 et 70-262/CP/HCI/DAI-P des 12 Novembre 1963, 26 Mai 1966, 30 Juin 1967, 17 Octobre 1967, 13 Mai 1969, 14 Octobre 1969 et 12 Octobre 1970.

Article 2.- Les intéressés sont respectivement remis à la disposition de leur Ministère de tutelle.

Article 3.- Le présent Décret qui prend effet pour compter de la date de sa signature, sera publié et communiqué partout où besoin sera./.

Fait à COTONOU, le 21 décembre 1971

Hubert MAGA.

par le Président du Conseil Présidentiel,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Le Ministre Délégué à la Présidence du Conseil Présidentiel, Chargé de l'Administration Territoriale et de la Sécurité,

Mama AROUNA.